



SOCOTEC BELGIUM ASBL

Nr /512			
Rapport d'inspection - Installation électrique domestique	BT / TBT e	xistante	
N° de rapport 23/16.09.15/07			
Concerne contrôle dans le cadre d'une vente □ contrôle périodique Type d'habitation □ maison □ appartement □ autres :			*****
Demandeur: Cal Ti Cheen - SLANG		**********	
Description of the Control of the Co	1		
Adresse de la visite :	18-4	100 Oc	- Prés
Date de visite : 1.5./	1: Nd.		
Référentiel réglementaire : RGIE art. 🗖 271 💆 276 bis et dérogations 💆 271 bis	278		
Référentiel procédure SOCOTEC BELGIUM asbl : CHECK-LIST-INS-E-11			
Description de l'installation visitée :		ř.	
Tension d'utilisation ; ☐ Protection générale du branche ☐ 3N400 V ☐ 3x230V ☐ 2x230V ☐ 1N400V Nombre de tableaux : ✓ no			-
Contrôles par examen visuel, tests et mesures :	orribre de circu	iits terriiriaux .	
Description	En ordre	Pas en ordre	n.a. ou dérog.
Correspondances des schémas à l'installation		X	
Etat du matériel électrique installé Mesures de protection contre les contacts directs		X	
Mesures de protection contre les contacts indirects et fonctionnement des dispositifs		 	
à courant différentiel résiduel par leur propre bouton de test		100	
Note : différentiel □ plombé □ non plombable □ à nouveau plombé		X	
Boucles de défaut & raccordement adéquat des différentiels		X	
Continuité des connexions équipotentielles principales, secondaires et de la			
continuité du conducteur de protection jusqu'aux appareils		X	
Matériel électrique fixe ou à poste fixe		X	
Matériel électrique mobile branché au moment du contrôle			X
Les sections des circuits répondent à l'A.M. du 27/7/1981 & dérogations		X	
Résistance d'isolement générale par rapport à la terre :	166	1	
Résistance de dispersion de la prise de terre : P.A.S 12 e.f. 1860		7	
Identification des appareils de mesure : reprise dans le dossier équipement individuel	de l'agent SOC	OTEC BELGIUM	asbl.
Manquements / Notes: Were Annexe	F 15	1 700 to 3 - 2 comes to come at a to 1 to 2 to 1000 to 100 to 100 to	
Milato Mo of the electrical and the milato definite interested of in the resease programme terminatement as the season we have the control of	II S UUSSIIRREERSKE S		A RESERVED DE LA
Conclusion:			RA
L'installation électrique est conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Le prochain con le délai prescrit par la réglementation en vigueur.	trôle périodiqu	e est à effectuer	dans P/SOC
L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Une visite le même organisme après mise en conformité 🙀 au terme de 18 mois après signa	complémenta	ire est à exécuter de vente.	RAP/SOCOTEC-E273(fr)/0215-
Les résultats du contrôle ne permettent pas d'émettre de conclusion. Un examen omême organisme en vue de compléter le dossier.	complémentair	e est à exécuter p	273(fr)
Nom et visa de l'inspecteur / Nom et visa du d	lemandeur pour	réception :	021
Pour SOCOTEC BELGIUM ASBL,	7		Un I
Pour SOCOTEC BELGIUM ASBL, CUFFARO WWW.certigreen.be Tel. 0471/580.708	line	0	- 8
Tel. or			1/2

SOCOTEC BELGIUM ASBL - TVA nº BE 0406.671.312 - ING IBAN BE37 3400 2981 6828 - BIC BBRUBEBB/BNP IBAN BE25 2400 3255 1382 - BIC GEBABEBB Rue Grand Vinâve \$4/63 - B-4101 Jemeppe-Sur-Meuse (Liège)
Tél. : + 32(0) 4 234 17 00 - Fax : +32(0) 4 234 17 80 - inspection.belgium@socotec.com - www.socotec.be



SOCOTEC BELGIUM ASBL

Rapport N: 0037 23/16-915/07	
La résistance de terre est trop élevée vis-à-vis de la sensibilité du différentiel utilisé. Absence de réseau général de terre. Absence d'équipotentielle aux tuyaux d'eau/gaz. Il y a plusieurs prises de terre séparées. Réaliser l'interconnexion de celles-ci en amont du sectionneur de)
Des prises munies d'une broche de terre ne sont pas reliées au réseau général de terre aux endroits suivants :	>
Certains départs sont dépourvus de repérage aux endroits suivants :	
La valeur d'isolement par rapport à la terre est inférieure au minimum légal aux endroits suivants :	
☐ Un départ est alimenté par des fusibles ou disjoncteurs de calibres différents aux endroits suivants :	
Absence d'interrupteur différentiel général de 300 mA max. Absence d'interrupteur différentiel à haute sensibilité (30 mA) alors que les gabarits de sécurité ne sont pas suffisants dans la salle de bain (installation avant 1981). Le gabarit de sécurité (60 cm) n'est pas respecté dans la salle de bain. Certaines boîtes de dérivation sont dépourvues de leur couvercle ou ne sont pas fermées de manière efficace aux endroits suivants :	
☐ Il ne peut être fait usage de sucres/raccords lustre pour les connexions aux endroits suivants :	
La protection contre les contacts directs n'est pas assurée (présence de pièces nues sous tension) aux endroits suivants : Le calibre des fusibles ou disjoncteur(s) n'est pas adapte à la section des conducteurs qu'ils protègent aux endroits suivants :	
Le type de câble d'alimentation n'est pas autorisé aux endroits suivants :	9
dons sa Totalité ains que le molène à porte fixe dans les rèples de l'ART Sin Vant le R.C. I. E	RAP/SOCOTEC-annexe BT01(fr)/0609-V1
CHEFARO	C-annex
Domenico Domenico	Ke BTO
	1(fr)/06
www.certigreen.be Tél. 0471/580.708	09-V1
	4/4